

COMMUNE DE L'HÔME-CHAMONDOT
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Date de convocation : 1^{er} juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de L'HÔME-CHAMONDOT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice MICHEL-FLANDIN, Maire.

Présents : Mmes et Ms K. LEVESQUE, C. LORGERIE, W. HALBERSTADT, S. AIGNAN, L. MURGIA, J-M LEDUC.

Absentes excusées : Mmes. S. CHANTEPIE, S. LHOMME.

Absents non excusés : M. E. TIREL E. FORESTIER

Madame CHANTEPIE a donné son pouvoir à Madame LEVESQUE.

Madame LHOMME a donné son pouvoir à Madame MURGIA.

Conformément au Code des Communes Mme L. MURGIA a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance, il remercie les membres présents et fait part des excuses des absents. Il donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'étant formulée, le précédent procès-verbal est adopté à l'unanimité et on passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- Election d'un délégué du conseil municipal et de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

- Informations diverses.

N° 23-024 : ELECTION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE TROIS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS :

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures zéro minute, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de L'Hôme-Chamondot.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Mmes et Ms K. LEVESQUE, C. LORGERIE, W. HALBERSTADT, S. AIGNAN, L. MURGIA, J-M LEDUC.

Absentes : Mmes S. CHANTEPIE, S. LHOMME.

Absents non excusés : M. E. TIREL E. FORESTIER

Madame CHANTEPIE a donné son pouvoir à Madame LEVESQUE.

Madame LHOMME a donné son pouvoir à Madame MURGIA.

Mise en place du bureau électoral :

Monsieur MICHEL-FLANDIN Patrice, Maire, a ouvert la séance.

Madame MURGIA Laurence a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Monsieur Le Maire a ensuite procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré sept conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-15 du CGCT était remplie.

Monsieur Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Mmes et Ms W. HALBERSTADT, K. LEVESQUE, C. LORGERIE, S. AIGNAN.

ELECTION DU DELEGUE :

Nombre de votants : 9
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 9
Majorité absolue : 5

Ont obtenu : Nombre de suffrages
MICHEL-FLANDIN Patrice 9 neuf

Monsieur MICHEL-FLANDIN Patrice né le 17/07/1953 à Marseille (13), a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES TROIS SUPPLEANTS :

Nombre de votants : 9
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 9
Majorité absolue : 5

Ont obtenu : Nombre de suffrages
HALBERSTADT Wolf 9 neuf
MURGIA Laurence 9 neuf
LEDUC Jean-Michel 9 neuf

Monsieur HALBERSTADT Wolf né le 23/02/1950 à Osnabruck (Allemagne) a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame MURGIA Laurence née le 27/11/1966 à Denain (59) a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur LEDUC Jean-Michel né le 20/09/1971 à L'Aigle (61) a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

INFORMATIONS DIVERSES :

Bus numérique :

Madame LEVESQUE informe le conseil municipal que la Bus numérique 61 propose d'accompagner et initier à l'utilisation des outils numériques les habitants de la commune à compter de septembre prochain. Les séances se dérouleront le jeudi après-midi de 14h à 16h dans la salle de conseil. Une demande de pré-inscription va être distribuée dans chaque boîte aux lettres de la commune.

Repas des aînés de la commune :

Il se déroulera le 12 novembre prochain à la salle des fêtes.

Le traiteur « Les Fins Gournets du Perche » de Longny-au-Perche ne peut assurer la conception des repas. Madame MURGIA propose des devis de « Camélia Boucherie » à Neuilly-sur-Eure. Un autre devis du restaurant « Le Vieux Four » est en cours.

La prochaine réunion du conseil est fixée le 22/6/2023 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq, et les membres présents ont signé le registre.

Numéro	Intitulé de la délibération	Reçu en Sous-Préfecture, le
23-021	Election d'un délégué du conseil municipal et De trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs	/06/2023